

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 06 AVRIL 2023**

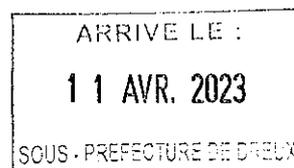
L'an deux mil vingt-trois, le six Avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le trente et un mars deux mil vingt-trois, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur. Jacques RIVIERE, Maire.

Etaient présents : Jacques RIVIERE, Jean-Marie ORTET, Fan LAVOISÉ, Anthony TORNIL, Béatrice MARAND, Corinne COURCIER, Mélodie LEGALLOIS, Christophe REFFIENNA, Yvon PERROT, Carole MACHARES, Stéphane BRULARD.

Absents excusés : José PEREIRA pouvoir à Anthony TORNIL

Absents non excusés : Ronan LE GALL DU TERTRE

Secrétaire de séance : Anthony TORNIL



La séance a été ouverte à 20h00 sous la présidence de M. RIVIERE Jacques, maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions. Monsieur Anthony TORNIL a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal

OBJET : Affectation des résultats 2022 – Budget Principal Commune

Le comité municipal, réuni sous la présidence de M. RIVIERE Jacques,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022

- Un déficit pour la section d'investissement de 39 512,51 €
- Un excédent pour la section de fonctionnement de 35 842,92 €

Décide d'affecter le résultat d'investissement comme suit :

Affectation au budget primitif 2023 de la section d'investissement reporté pour un montant de 39 512,51 € au compte 001 en dépense.

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation au budget primitif 2023 de la section de fonctionnement reporté pour un montant de 35 842,92 € au compte 002 en recette.

Après avoir délibéré le conseil municipal
Adopte à l'unanimité l'affectation des résultats de l'exercice 2022.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jacques RIVIERE



Document certifié exécutoire
Après dépôt en Sous-Préfecture le : 07/04/2023
Et publication ou notification du : 07/04/2023
AUNAY SOUS CRECY, le 07/04/2023

